

3A SAINT PLACIDE

SARL au capital de 1.000 €

51 rue Saint-Placide

75006 PARIS

RCS PARIS 791 982 408

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

En date du 11 juin 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 11 juin à 9h

Les Associés de la société 3A SAINT PLACIDE, Société à Responsabilité Limitée, au capital de 1.000 € se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège de la société sur convocation de la gérance pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion sur la situation et l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 - Approbation des comptes
- Affectation du résultat
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19
- Quitus au gérant
- Questions diverses

Etaient présents :

- Monsieur Aurélien DELRIEU, propriétaire de 1 part
- La société 3A FINANCE, représentée par Monsieur Alexandre DELRIEU, propriétaire de 99 parts

TOTAL 100 parts

Seuls associés totalisant la totalité du capital social de telle sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Monsieur Aurélien DELRIEU, associé gérant, préside l'assemblée et déclare la séance ouverte.

Il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée les documents suivants :

- le texte de l'ordre du jour,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

La discussion est ouverte et diverses observations sont échangées.

Personne ne demandant plus la parole, la présidence met successivement au vote les résolutions suivantes :

- **TEXTE DES RESOLUTIONS -**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée, constatant qu'il a été possible de réunir tous les associés sans observer les dispositions légales et statutaires relatives à la convocation des assemblées générales, ratifie la convocation et la tenue de la présente Assemblée et décharge la gérance de toute responsabilité à cet égard.

Elle donne acte à la gérance du respect de la communication de tous les éléments nécessaires à son information.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée, après avoir entendu Monsieur Aurélien DELRIEU en son rapport sur la gestion et les explications complémentaires qu'il a pu apporter, approuve le rapport du Gérant et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 laissant apparaître **un déficit de 5 896 €**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Concernant l'affectation du résultat, l'Assemblée prend acte du fait qu'il a déjà été affecté à la réserve légale 10% du capital social au cours des exercices antérieurs.

En conséquence, l'Assemblée, sur proposition du Gérant, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024, soit un déficit de 5 896 €, au report à nouveau, portant celui-ci à 3 426 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que le montant des dividendes mis en distribution au cours des trois derniers exercices s'élève à :

- 22 000 € pour l'exercice 2021
- 22 000 € pour l'exercice 2022
- 0 € pour l'exercice 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article L. 223-19 du Code de Commerce, l'Assemblée, après avoir pris connaissance des conventions intervenues, poursuivies ou exécutées au cours de l'exercice écoulé entre la société 3A SAINT PLACIDE et la société 3A FINANCE tel qu'énoncées dans le rapport de la gérance, approuve sans réserve lesdites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée donne quitus à Monsieur Aurélien DELRIEU, gérant, pour sa gestion de l'entreprise au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'une copie du présent procès-verbal à l'effet de faire exécuter les résolutions qui précèdent et accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée. Il est 9h23.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par le gérant, Président de séance.

Monsieur Aurélien DELRIEU

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le		01/01/2024		et clos le		31/12/2024		Régime simplifié d'imposition																					
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe								Régime réel normal				☒																	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre																													
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case																													
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE																													
Désignation de la société :						Adresse du siège social :																							
SARL DELRIEU AURELIEN 0141681016 3A SAINT PLACIDE																													
SIRET		7		9		1		9		8		2		4		0		8		0		0		1		9		Mél : adminstplacide@cultureofcolor.fr	
Adresse du principal établissement :						Ancienne adresse en cas de changement :																							
51 RUE SAINT PLACIDE 75006 PARIS 6EME ARRONDISSEMENT																													
RÉGIME FISCAL DES GROUPES																													
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)																													
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante																													
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:																													
SIRET																													
B ACTIVITÉ																													
Activités exercées		SOINS DE BEAUTE						Si vous avez changé d'activité, cochez la case																					
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)																													
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal						Déficit		5 896																			
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %																											
2. Plus-values																													
PV à long terme imposables à 15 %				PV à long terme imposables à 19 %				PV exonérées (art. 238 quinquies)																					
Autres PV imposables à 19 %				PV à long terme imposables à 0 %																									
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations																													
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies				Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A				Autres dispositifs																					
France ruralités revitalisation FRR, 44 quinquies A				Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies				Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies																					
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies				Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A				Zone de revitalisation rurale art. 44 quinquies																					
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)				Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies																									
Société d'investissement immobilier cotée				Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %																					
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)																													
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)																													
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts																													
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.																													
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)																													
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %																													
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE																													
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI		Si oui, indication du logiciel utilisé		wavesoft																							
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr																													
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .																													
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:						Nom et adresse du conseil:																							
Tél:						Tél:																							
OGA/OMGA		Viseur conventionné		(Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant:																							
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :						Date : 15/04/2025 Lieu : Paris																							
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné						Qualité et nom du signataire: MR DELRIEU AURELIEN GERANT																							
Examen de conformité fiscale (ECF)						Signature :																							
Prestataire :																													

EBP Informatique 2025

①

BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2025



N° 15949 * 07

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3A SAINT PLACIDE										Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise		51 RUE SAINT PLACIDE										75006 PARIS 6EME ARRONDISSEMENT					
SIRET		7 9 1 9 8 2 4 0 8 0 0 0 1 9															
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2											
								Exercice N clos le		31 12 2024							
								Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3					
Capital souscrit non appelé								TOTAL (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *		AB				AC									
		Frais de développement *		CX				CQ									
		Concessions, brevets et droits similaires		AF				AG									
		Fonds commercial (1)		AH		120 000		AI				120 000					
		Autres immobilisations incorporelles		AJ				AK									
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL				AM									
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN				AO									
		Constructions		AP				AQ									
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR				AS									
		Autres immobilisations corporelles		AT		21 767		AU		11 981		9 786					
		Immobilisations en cours		AV				AW									
		Avances et acomptes		AX				AY									
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS				CT									
		Autres participations		CU				CV									
		Créances rattachées à des participations		BB				BC									
		Autres titres immobilisés		BD				BE									
Prêts		BF				BG											
Autres immobilisations financières *		BH		16 914		BI				16 914							
TOTAL (II)								BJ		158 681		BK		11 981		146 701	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL				BM									
		En cours de production de biens		BN				BO									
		En cours de production de services		BP				BQ									
		Produits intermédiaires et finis		BR				BS									
		Marchandises		BT		11 103		BU				11 103					
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV				BW									
		Clients et comptes rattachés (3) *		BX				BY									
		Autres créances (3)		BZ		429		CA				429					
		Capital souscrit et appelé, non versé		CB				CC									
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)		CD				CE									
Disponibilités		CF		12 398		CG				12 398							
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avances (3) *		CH		310		CI				310						
	TOTAL (III)		CJ		24 241		CK				24 241						
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW														
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM														
	Écarts de conversion actif * (VI)		CN														
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)								CO		182 922		1A		11 981		170 941
Renvois:(1) dont droit au bail :		120 000		(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes		CP		16 914		(3) Part à plus d'1 an :		CR					
Clause de réserve de propriété * :		Immobilisations :				Stocks :				Créances :							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

②

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3A SAINT PLACIDE				Néant ☐ *	
						Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :1.000...)					DA	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...					DB	
	Écarts de réévaluation (2) *	(	dont écart d'équivalence	EK	)	DC	
	Réserve légale (3)					DD	100
	Réserves statutaires ou contractuelles					DE	
	Réserves réglementées (3) *	(	dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	)	DF	
	Autres réserves	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *			EJ	)	DG
	Report à nouveau					DH	9 322
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)					DI	(5 896)
	Subventions d'investissement					DJ	
	Provisions réglementées *					DK	
	TOTAL (I)					DL	4 526
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs					DM	
	Avances conditionnées					DN	
	TOTAL (II)					DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques					DP	
	Provisions pour charges					DQ	
	TOTAL (III)					DR	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles					DS	
	Autres emprunts obligatoires					DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)					DU	
	Emprunts et dettes financières divers	(	dont emprunts participatifs	EI	)	DV	144 529
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés					DX	8 706
	Dettes fiscales et sociales					DY	12 130
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					DZ	
	Autres dettes					EA	1 051
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)					EB	
TOTAL (IV)					EC	166 415	
Écart de conversion passif *					ED		
TOTAL GENERAL (I à V)					EE	170 941	
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital				1B	
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C	
			- Écart de réévaluation libre			1D	
			- Réserve de réévaluation (1976)			1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *				EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an				EG	166 415
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

③

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise				3A SAINT PLACIDE				Néant ☐ *						
						Exercice N								
						France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				FA	10 156		FB			FC	10 156		
	Production vendue		{	Biens *	FD			FE			FF			
				Services *	FG	196 260		FH			FI	196 260		
	Chiffres d'affaires nets *				FJ	206 417		FK			FL	206 417		
	Production stockée *										FM			
	Production immobilisée *										FN			
	Subventions d'exploitation										FO	12 000		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)										FP			
	Autres produits (1) (11)										FQ	6		
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)										FR	218 423		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *										FS	16 381		
	Variation de stocks (marchandises) *										FT	(204)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *										FU			
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *										FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6bis) *										FW	65 271		
	Impôts, taxes et versements assimilés *										FX	1 741		
	Salaires et traitements *										FY	105 803		
	Charges sociales (10)										FZ	25 830		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations		{	- dotations aux amortissements * (14)						GA	2 177		
					- dotations aux provisions						GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *										GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions										GD		
	Autres charges (12)										GE	19		
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)										GF	217 018		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)											GG	1 405		
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)										GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)										GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)										GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)										GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)										GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges										GM			
	Différences positives de change										GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement										GO			
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)										GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *										GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)										GR	7 467		
	Différences négatives de change										GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement										GT			
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)										GU	7 467		
2 – RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)											GV	(7 467)		
3 – RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV + V – VI)											GW	(6 061)		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3A SAINT PLACIDE				Néant ☐ *	
						Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion					HA	165
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *					HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)					HD	165
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)					HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *					HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)					HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)					HH	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)						HI	165
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)						HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)						HL	218 588
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)						HM	224 485
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – Total des charges)						HN	(5 896)
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme					HO	
	(2) Dont	{	produits de locations immobilières			HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3) Dont	{	- Crédit-bail mobilier *			HP	
			- Crédit-bail immobilier			HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)					1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées					1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées					1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)					HX	
	(6 ter) Dont	{	- amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI) *			RC	
			- amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI) *			RD	
	(9) Dont transfert de charges					A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		(	dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5	)	A2
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)					A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)					A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles		Facultatives	A6	Obligatoires	A9	
	(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)					HS	
			dont cotisations facultatives Madelin	A7			
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8			
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :					Exercice N	
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Différences de règlements clients						165	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :					Exercice N		
					Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑤

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code
général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3A SAINT PLACIDE										Néant ☐ *											
CADRE A	IMMOBILISATIONS										Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Consécutives à la réévaluation pratiquée au cours de l'exercice résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste						
											1		2		3								
	INCORP.	Frais d'établissement et de développement										TOTAL I		CZ		D8		D9					
Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		KD	120 000	KE		KF							
CORPORELLES	Terrains										KG			KH		KI							
	Constructions	Sur sol propre		(dont composants		L9	)		KJ			KK		KL									
		Sur sol d'autrui		(dont composants		M1	)		KM			KN		KO									
		Installations gales, agencements, aménagements des constructions		dont composants		M2	)		KP			KQ		KR									
	Autres immo. corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels										dont composants		M3	)		KS		6 709	KT		KU	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *										KV		54 573	KW		KX						
		Matériel de transport *										KY			KZ		LA						
		Matériel de bureau et mobilier informatique										LB		569	LC		LD						
	Emballages récupérables et divers *										LE			LF		LG							
	Immobilisations corporelles en cours										LH			LI		LJ							
	Avances et acomptes										LK			LL		LM							
	TOTAL III										LN		61 851	LO		LP							
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence										8G			8M		8T						
Autres participations										8U			8V		8W								
Autres titres immobilisés										1P			1R		1S								
Prêts et autres immobilisations financières										1T		16 495	1U		1V	419							
TOTAL IV										LQ		16 495	LR		LS	419							
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										ØG		198 346	ØH		ØJ	419							
CADRE B	IMMOBILISATIONS										Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence								
											Par virement de poste à poste		Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice								
	1		2		3		4																
INCORP.	Frais d'établissement et de développement										TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		IO		LV		LW	120 000	1X				
CORPORELLES	Terrains										IP			LX		LY		LZ					
	Constructions	Sur sol propre						IQ			MA		MB		MC								
		Sur sol d'autrui						IR			MD		ME		MF								
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions						IS			MG		MH		MI								
	Installations techniques, matériel et outillages industriels										IT			MJ	6 709	MK		ML					
	Autres immobilisations corporelles	Installations gales, agencements, aménagements divers						IU			MM	32 806	MN	21 767	MO								
		Matériel de transport						IV			MP		MQ		MR								
		Matériel de bureau et informatique, mobilier						IW			MS	569	MT		MU								
		Emballages récupérables et divers*						IX			MV		MW		MX								
	Immobilisations corporelles en cours										MY			MZ		NA		NB					
	Avances et acomptes										NC			ND		NE		NF					
	TOTAL III										IY			NG	40 084	NH	21 767	NI					
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence										IZ			ØU		M7		ØW				
Autres participations										IØ			ØX		ØY		ØZ						
Autres titres immobilisés										I1			2B		2C		2D						
Prêts et autres immobilisations financières										I2			2E		2F	16 914	2G						
TOTAL IV										I3			NJ		NK	16 914	2H						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										I4			ØK	40 084	ØL	158 681	ØM						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3A SAINT PLACIDE										Néant ☐ *					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice				Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises				Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement				CY		EL		EM		EN							
Fonds commercial				RE		RF		RI		RJ							
Autres immobilisations incorporelles				PE		PF		PG		PH							
TOTAL I				RK		RM		RN		RO							
Terrains				PI		PJ		PK		PL							
Constructions	Sur sol propre			PM		PN		PO		PQ							
	Sur sol d'autrui			PR		PS		PT		PU							
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions			PV		PW		PX		PY							
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ	6 709	QA		QB	6 709	QC							
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers			QD	42 610	QE	2 177	QF	32 806	QG	11 981						
	Matériel de transport			QH		QI		QJ		QK							
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL	569	QM		QN	569	QO							
	Emballages récupérables et divers			QP		QR		QS		QT							
TOTAL II				QU	49 888	QV	2 177	QW	40 084	QX	11 981						
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)				ØN	49 888	ØP	2 177	ØQ	40 084	ØR	11 981						
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6					
		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais d'établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6			
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV			
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1			
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD			
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6			
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4			
	Inst.gales, agenc., aménagements divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2			
Installations techniques, matériel et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9			
Autres immob. Corporelles	Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7			
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3			
	Emballages, récupérations et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1			
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO			
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)				NY		Total général non ventilé (NW - NY)				NZ			
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *															
				Montant net au début de l'exercice				Augmentations				Dotations de l'exercice aux amortissements				Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler												Z9				Z8	
Primes de remboursement des obligations												SP				SR	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑦

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3A SAINT PLACIDE						Néant ☒ *		
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
		1		2		3		4		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participations	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation		UE		UF				
		- financières		UG		UH				
		- exceptionnelles		UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^{ème} du CGI								10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑧

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES
DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3A SAINT PLACIDE						Néant ☐ *				
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN		
						1		2		3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières				UT	16 914	UV	16 914	UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA							
	Autres créances clients				UX							
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provisions pour dépréciation antérieurement constituée* UO)				Z1							
	Personnel et comptes rattachés				UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	415		415				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	15		15				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN							
		Divers			VP							
	Groupe et associés (2)				VC							
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR								
Charges constatées d'avance				VS	310		310					
TOTAUX				VT	17 654	VU	17 654	VV				
RENVIS	(1)	- Prêts accordés en cours d'exercice			VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut		À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans	
					1		2		3		4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y										
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine			VG							
		à plus d'1 an à l'origine			VH							
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A										
Fournisseurs et comptes rattachés		8B			8 706		8 706					
Personnel et comptes rattachés		8C			5 848		5 848					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D			3 657		3 657					
État et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices			8E							
		Taxe sur la valeur ajoutée			VW		2 509		2 509			
		Obligations cautionnées			VX							
		Autres impôts, taxes et assimilées			VQ		116		116			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J										
Groupe et associés (2)		VI			144 529		144 529					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K			1 051		1 051					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2										
Produits constatés d'avance		8L										
TOTAUX		VY			166 415		VZ		166 415			
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		3A SAINT PLACIDE										Néant ☐		Exercice N clos le											
														3 1 1 2 2 4											
I. RÉINTÉGRATIONS														BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE										WA	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)														WB										
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			XE														
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF			Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG																	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA			(Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 <i>sexies</i> D du CGI) *)		RB																	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)		WI			Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX			XW														
	Amendes et pénalités		WJ			Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *		XZ																	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *														XY										
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)														I7										
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			K7														
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)						I8														
					- imposées au taux de 0%						ZN														
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		{		- Plus-values nettes à court terme						WN														
					- Plus-values soumises au régime des fusions						WO														
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)														XR											
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art.39-1-3 ^{ème} et 212 du CGI)		SU	Zone d'entreprises* (activité exonérée)		SW			WQ															
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8																		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage														Y1											
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage														Y3											
												TOTAL I		WR											
II. DÉDUCTIONS														PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE										WS 5 896	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes *														WT											
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)														WU											
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)						WV														
					- imposées au taux de 0 %						WH														
					- imposées au taux de 19 %						WP														
					- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure						WW														
					- imputées sur les déficits antérieurs						XB														
					Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6												
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										WZ														
	Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts		(	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	)		XA																
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)														ZX											
Mesures d'incitation	Déduction au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer *														ZY										
	Majoration d'amortissement *														XD										
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	France Ruralités Revitalisation – (FRR) (44 quindécies A) *	HT	Entreprises nouvelles (art.44 <i>sexies</i>)		L2	J.E.I. (art. 44 <i>sexies</i> A)		L5			XF													
		ZFU – TE (art. 44 <i>octies</i> A)	ØV	S.I.I.C. (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 <i>terdecies</i>) *		PA																
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 <i>sexdecies</i>) *	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 <i>duodécies</i>) *		1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 <i>quaterdecies</i>) *		XC																
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 <i>quindécies</i>)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 <i>septdecies</i>) *		PB																	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)														XS											
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	(	dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i>)	X9			dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 <i>decies</i> E)	YH			XG															
		dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> A)	YA			dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> C)	YC																		
		dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> B)	YB			dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> D)	YD																		
		dont déductions exceptionnelles (art. 39 <i>decies</i> F)	YI			Créance dé gagée par le report en arrière de déficit	ZI																		
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i> G)	YL																						
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage														Y2											
III. RÉSULTAT FISCAL														TOTAL II										XH 5 896	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables				{		Bénéfice (I moins II)		XI																	
				{		Déficit (II moins I)					XJ		5 896												
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *								ZL																	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *											XL														
RÉSULTAT FISCAL				BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN			XO		5 896												

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD



DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS
NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B-SD 2025
Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3A SAINT PLACIDE				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)						K4	10 831
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)						K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis – K5)						K6	10 831
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)						YJ	5 896
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)						YK	16 728
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES							
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice						ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT							
(à détailler sur feuillet séparé)				Dotation de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis al. 2 du CGI *				ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *							
				8X		8Y	
				8Z		9A	
				9B		9C	
Provisions pour dépréciation *							
				9D		9E	
				9F		9G	
				9H		9J	
Charges à payer							
				9K		9L	
				9M		9N	
				9P		9R	
				9S		9T	
				YN		YO	
				TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)			
				à reporter au tableau n° 2058-A-SD :		ligne WI	ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)							
Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice		Imputations		Montant net à la fin de l'exercice	
		L1					

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET
RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3A SAINT PLACIDE										Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	20 154		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(10 831)			- Autres réserves	ZD								
	Prélèvements sur les réserves	ØE				Dividendes	ZE								
						Autres répartitions	ZF								
	TOTAL I	ØF	9 322			Report à nouveau	ZG	(9 322)							
					(N.B : le total I doit être égal au total II)					TOTAL II	ZH	(9 322)			
RENSEIGNEMENTS DIVERS												Exercice N :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail				J7					)	YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier												YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus												YS		
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance												YT		
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois				J8					)	XQ	36 348		
	- Personnel extérieur à l'entreprise												YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)												SS	19 261	
	- Retrocessions d'honoraires, commissions et courtage												YV		
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				ES					)	ST	9 661		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD											ZJ	65 271		
	- CFE et CVAE												YW	695	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques				ZS					)	9Z	1 046		
	Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052-SD											YX	1 741		
TVA	- Montant de la TVA collectée												YY	41 501	
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations												YZ	8 946	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2024)*												ØB	105 059	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *												ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *												ZK	5.75 %	
	- Numéro de centre agréé *	XP										- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0	ZR		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice *												RG		
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI *												RH		
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA			Plus-values à 15 %	JK			Plus-values à 0 %	JL					
					Plus-values à 19 %	JM			Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble	JD			Plus-values à 15 %	JN			Plus-values à 0 %	JO					
					Plus-values à 19 %	JP			Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale	JH			n° SIRET de la société mère du groupe	JJ									

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2058C

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		3A SAINT PLACIDE				Néant ☒ *	
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
1		2	3	4	5	6	
I – IMMOBILISATIONS *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
				19%	15% ou 12,80%	0%	
7		8	9	10			11
I – IMMOBILISATIONS *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II – AUTRES ÉLÉMENTS	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)							
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (colonne 11)		(A)	(B) avec une ventilation par taux			(C)	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application de l'article 208 C du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise	3A SAINT PLACIDE			Néant ☒ *											
<table><tr><td rowspan="3">❶ Entreprises soumises à l'IS ❷ Entreprises soumises à l'IR</td><td colspan="2">Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 %❶ ou de 12,8 %❷</td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI)❶</td><td></td></tr><tr><td colspan="2">Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI)❶</td><td></td></tr></table>						❶ Entreprises soumises à l'IS ❷ Entreprises soumises à l'IR	Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 %❶ ou de 12,8 %❷			Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI)❶			Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI)❶		
❶ Entreprises soumises à l'IS ❷ Entreprises soumises à l'IR	Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 %❶ ou de 12,8 %❷														
	Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI)❶														
	Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M € (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI)❶														
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU															
Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %											
❶		❷	❸	❹											
Moins-values nettes N															
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1														
	N – 2														
	N – 3														
	N – 4														
	N – 5														
	N – 6														
	N – 7														
	N – 8														
	N – 9														
N – 10															
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *															
Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Solde des moins-values à reporter (2 + 3 – 4 – 5)										
		À 19 % ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		Imputations sur le résultat de l'exercice									
❶		❷	❸	❹	❺	❻									
Moins-values nettes N															
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N – 1														
	N – 2														
	N – 3														
	N – 4														
	N – 5														
	N – 6														
	N – 7														
	N – 8														
	N – 9														
N – 10															

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME

RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) *

Désignation de l'entreprise		3A SAINT PLACIDE				Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			Taxées à 10 %	Taxées à 15 %	Taxées à 18 %	Taxées à 19 %	Taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)		7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5 ^{ème} , 6 ^{ème} , 7 ^{ème} alinéas de l'article 39-1-5 ^{ème} du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice		Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
			Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt			
①		②	③	④	⑤		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		SARL 3A SAINT PLACIDE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le		01/01/2024		et clos le 31/12/2024	
		Données en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				YP	4
- Dont apprentis				YF	1
- Dont handicapés				YG	
Effectif affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	206 417
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
TOTAL 1				OX	206 417
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	6
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	12 000
Variation positive des stocks				OD	204
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
TOTAL 2				OM	12 210
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾					
Achats				ON	16 381
Variation négative des stocks				OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances				OR	30 535
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	19
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
TOTAL 3				OJ	46 934
IV – Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 – total 3)				OG	171 692
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF.				SA	171 692
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre				EV	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX	206 417
Effectifs au sens de la CVAE *				EY	1
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				HX	
Période de référence		GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 4	GZ	3 1 / 1 2 / 2 0 2 4
Date de cessation		HR	/ / / / / / / /		

(1) ATTENTION : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § Déclaration des effectifs

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2025

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

1 1 (1)

Néant ☐*

Exercice clos le	3 1 1 2 2 0 2 4	N° SIRET	7 9 1 9 8 2 4 0 8 0 0 0 1 9		
Dénomination de l'entreprise	3A SAINT PLACIDE				
Adresse (voie)	51 RUE SAINT PLACIDE				
Code postal	7 5 0 0 6	Ville	PARIS 6EME ARRONDISSEMENT		
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	99
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	
TOTAL DES LIGNES P1 + P2	P5	1.00	TOTAL DES LIGNES P3 + P4	P6	99.00

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	SARL	Dénomination	3A FINANCE		
N° SIREN (si société établie en France)	8 0 3 6 3 9 0 8 7	% de détention	99.00	Nb de parts ou actions	99
Adresse	N° 1	Voie	RUE DE TURBIGO		
Code postal	75001	Commune	PARIS 1ER ARRONDISSEMENT	Pays	FR

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse	N°	Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse	N°	Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse	N°	Voie			
Code postal		Commune		Pays	

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)		Nom de famille		Prénom(s)	
Nom d'usage		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :	N°	Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Tire (2)		Nom de famille		Prénom(s)	
Nom d'usage		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° Département	Commune	Pays	
Adresse :	N°	Voie			
Code postal		Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G-SD 2025

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Formulaire obligatoire (art.38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

1 1 (1)

Néant ☒*

Exercice clos le	3	1	1	2	2	0	2	4
Dénomination de l'entreprise	3A SAINT PLACIDE							
Adresse (voie)	51 RUE SAINT PLACIDE							
Code postal	7	5	0	0	6	Ville	PARIS 6EME ARRONDISSEMENT	
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :						P5		
Forme juridique			Dénomination					
N° SIREN (si société établie en France)						% de détention		
Adresse	N°			Voie				
Code postal			Commune			Pays		
Forme juridique			Dénomination					
N° SIREN (si société établie en France)						% de détention		
Adresse	N°			Voie				
Code postal			Commune			Pays		
Forme juridique			Dénomination					
N° SIREN (si société établie en France)						% de détention		
Adresse	N°			Voie				
Code postal			Commune			Pays		
Forme juridique			Dénomination					
N° SIREN (si société établie en France)						% de détention		
Adresse	N°			Voie				
Code postal			Commune			Pays		
Forme juridique			Dénomination					
N° SIREN (si société établie en France)						% de détention		
Adresse :	N°			Voie				
Code postal			Commune			Pays		
Forme juridique			Dénomination					
N° SIREN (si société établie en France)						% de détention		
Adresse :	N°			Voie				
Code postal			Commune			Pays		
Forme juridique			Dénomination					
N° SIREN (si société établie en France)						% de détention		
Adresse	N°			Voie				
Code postal			Commune			Pays		
Forme juridique			Dénomination					
N° SIREN (si société établie en France)						% de détention		
Adresse	N°			Voie				
Code postal			Commune			Pays		

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD